

# VISIO - Responsabilité pénale des fonctionnaires et des élus

TOO082RFCT

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

A distance -  
Synchrone

## Objectifs

- Appréhender le dispositif législatif et jurisprudentiel en matière de responsabilité pénale
- Mieux connaître les risques encourus par les élus et les fonctionnaires territoriaux ainsi que par l'Administration
- Connaître et mettre en place des outils de prévention de ces risques
- Connaître les grandes lignes de la procédure de poursuites des infractions, les droits de la personne poursuivie et le dispositif de protection fonctionnelle

## Public Visé

Directeurs Généraux • Directeurs des Ressources Humaines •  
Directeurs des Services Techniques • Tout agent pouvant défendre la collectivité ou un autre agent en cas de contentieux

## Pré Requis

Avoir des connaissances juridiques de niveau débutant

## Objectifs pédagogiques

Appréhender le dispositif législatif et jurisprudentiel en matière de responsabilité pénale  
Mieux connaître les risques encourus par les élus et les fonctionnaires territoriaux ainsi que par l'Administration  
Connaître et mettre en place des outils de prévention de ces risques  
Connaître les grandes lignes de la procédure de poursuites des infractions, les droits de la personne poursuivie et le dispositif de protection fonctionnelle

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques
- Cas pratiques
- Echanges autour des questions/réponses
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

## Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.  
Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.  
Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.  
Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

## Qualification Intervenant.e.s

## Parcours pédagogique

### • Introduction.

- 2 axes :

- . Multiples facteurs (juridiques, sociologiques, politiques, économiques...) qui expliquent pourquoi la responsabilité pénale des élus et des agents territoriaux est recherchée plus souvent aujourd'hui
- . Distinction entre les différentes responsabilités (pénale, administrative, civile, disciplinaire) et leur interaction

### • Responsabilité pénale des agents des collectivités territoriales

- Infractions intentionnelles

- . Explication du régime de telles infractions et de leur application particulière aux agents et aux élus
- . Étude des infractions suivantes : prise illégale d'intérêt, corruption, trafic d'influence, favoritisme, concussion, pantouflage, détournement et la destruction de biens publics

- Infractions non intentionnelles

- . Explication du régime de telles infractions et de leur application particulière aux agents et aux élus
- . Étude des infractions suivantes : mise en danger d'autrui, infraction d'imprudence, négligence, cause d'une soustraction ou d'une destruction d'un bien public

### • Responsabilité pénale de la collectivité territoriale

- Explication de la logique de cette responsabilité particulière

- . Champ d'application : infractions et activités concernées
- . Mise en œuvre : auteur matériel de l'infraction, intérêt de la collectivité et co-responsabilité des personnes physiques et morales
- . Sanction, appréciation et perspectives

### • Procédure pénale

- Présentation générale de la Justice pénale : juridictions et acteurs
- Description des principales étapes d'une procédure pénale dirigée contre un agent ou un élu depuis la dénonciation de l'infraction jusqu'à son jugement
- Conseils de défense et de suivi des procédures
- Protection fonctionnelle (protection statutaire due par la collectivité à l'agent poursuivi pour avoir commis une infraction pénale dans l'exercice de ses fonctions)

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

## Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

**Modalités d'évaluation :** Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

- **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

**Attestations de la formation :** Assiduité et Fin de formation.

## Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

### Durée

14.00 Heures  
2 Jours

### Effectif

De 4 à 14 Personnes

### Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :	1 280.00
Inter Adhérent (Par personne) :	1 180.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER  
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418  
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org